

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 6.123.940 DT, un actif net de 6.101.888 DT et une valeur liquidative de 129.140 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 7 août 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 30/06/2020

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 873 741,210	5 629 885,440	4 702 261,716
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 104 614,986	1 830 897,617	1 292 829,985
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 474 359,304	3 383 294,932	3 128 759,099
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		294 766,920	415 692,891	280 672,632
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 249 873,991	2 842 957,679	1 801 868,938
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	2 249 831,053	2 789 520,180	1 801 815,189
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	42,938	53 437,499	53,749
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	324,763	6 330,074	40 141,435
TOTAL ACTIF			6 123 939,964	8 479 173,193	6 544 272,089
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 726,301	11 055,156	8 479,696
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	14 325,609	19 638,414	24 380,155
TOTAL PASSIF			22 051,910	30 693,570	32 859,851
ACTIF NET			6 101 888,054	8 448 479,623	6 511 412,238
CP1	CAPITAL	CP1	5 843 811,249	8 316 618,017	6 310 223,994
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	258 076,805	131 861,606	201 188,244
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		70 871,157	143 614,889	255 704,443
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 678,165	-11 753,283	-54 516,199
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		201 188,244	0,000	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-12 304,431	0,000	0,000
ACTIF NET			6 101 888,054	8 448 479,623	6 511 412,238
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			6 123 939,964	8 479 173,193	6 544 272,089

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/04/2020	01/01/2020	01/04/2019	01/01/2019	01/01/2019
			au	au	au	au	au
			30/06/2020	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2019	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	31 146,887	65 276,318	82 587,097	135 272,460	240 760,513
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	36 175,335	36 175,335	64 682,585
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		31 146,887	65 276,318	46 411,762	99 097,125	176 077,928
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	36 349,426	67 961,611	49 775,650	95 135,312	174 313,015
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		16 753,451	28 600,990	12 802,745	20 532,688	47 972,830
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		19 556,259	32 415,175	8 405,825	19 659,544	46 131,318
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		39,716	6 945,446	28 567,080	54 943,080	80 208,867
REVENUS DES PLACEMENTS			67 496,313	133 237,929	132 362,747	230 407,772	415 073,528
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-23 279,917	-47 729,784	-34 362,093	-71 166,715	-127 093,567
REVENU NET DES PLACEMENTS			44 216,396	85 508,145	98 000,654	159 241,057	287 979,961
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 800,269	-14 636,988	-8 333,473	-15 626,168	-32 275,518
RESULTAT D'EXPLOITATION			37 416,127	70 871,157	89 667,181	143 614,889	255 704,443
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-411,375	-1 678,165	-6 807,279	-11 753,283	-54 516,199
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			37 004,752	69 192,992	82 859,902	131 861,606	201 188,244
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		411,375	1 678,165	6 807,279	11 753,283	54 516,199
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		62 290,543	-131 619,381	54 810,798	-62 008,473	-129 695,592
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		16 916,178	45 360,434	-21 380,147	49 700,473	32 749,217
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-507,395	-1 476,539	-576,042	-2 131,837	-3 838,465
RESULTAT NET DE LA PERIODE			116 115,453	-16 864,329	122 521,790	129 175,052	154 919,603

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/04/2020	01/01/2020	01/04/2019	01/01/2019	01/01/2019	
	au	au	au	au	au	
	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2019	31/12/2019	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION					
	116 115,453	-16 864,329	122 521,790	129 175,052	154 919,603	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	37 416,127	70 871,157	89 667,181	143 614,889	255 704,443
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	62 290,543	-131 619,381	54 810,798	-62 008,473	-129 695,592
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	16 916,178	45 360,434	-21 380,147	49 700,473	32 749,217
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-507,395	-1 476,539	-576,042	-2 131,837	-3 838,465
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	-37 719,295	-392 659,855	-421 896,198	-3 169 939,447	-5 132 751,383	
	SOUSCRIPTIONS					
	373 282,644	373 282,644	595 237,876	1 022 084,029	1 327 660,477	
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	296 000,000	296 000,000	467 500,000	803 600,000	1 040 600,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	34 303,056	34 303,056	78 382,591	135 814,491	173 096,592
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	40 607,880	40 607,880	45 447,251	78 120,664	101 160,233
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.EN COURS (S)	2 371,708	2 371,708	3 908,034	4 548,874	12 803,652
	RACHATS					
	-411 001,939	-765 942,499	-1 017 134,074	-4 192 023,476	-6 460 411,860	
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-325 000,000	-603 800,000	-794 300,000	-3 288 600,000	-5 045 700,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-38 632,502	-75 258,039	-134 902,181	-567 425,427	-856 882,502
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-44 586,354	-82 834,587	-77 216,580	-319 695,892	-490 509,507
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.EN COURS (R)	-2 783,083	-4 049,873	-10 715,313	-16 302,157	-67 319,851
	VARIATION DE L'ACTIF NET					
	78 396,158	-409 524,184	-299 374,408	-3 040 764,395	-4 977 831,780	
AN3	ACTIF NET					
AN3-A	DEBUT DE PERIODE	6 023 491,896	6 511 412,238	8 747 854,031	11 489 244,018	11 489 244,018
AN3-B	FIN DE PERIODE	6 101 888,054	6 101 888,054	8 448 479,623	8 448 479,623	6 511 412,238
AN4	NOMBRE D' ACTIONS					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	47 540	50 328	68 797	90 379	90 379
AN4-B	FIN DE PERIODE	47 250	47 250	65 529	65 529	50 328
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	126,703	129,379	127,154	127,122	127,122
B-	FIN DE PERIODE	129,140	129,140	128,927	128,927	129,379
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE					
	7,74%	-0,37%	5,59%	2,86%	1,78%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 209 065,620	1 104 614,986	18,10%
ARTES	3 300	21 314,312	14 803,800	0,24%
ASSAD	200	14 624,930	10 806,000	0,18%
ATTIJARI BANK	2 200	79 377,543	65 133,200	1,07%
BT	1 880	14 944,696	13 094,200	0,21%
CITY CARS	2 210	19 823,743	16 188,250	0,27%
DELICE HOLDING	5 200	88 573,189	73 611,200	1,21%
EURO-CYCLES	2 500	45 072,527	56 985,000	0,93%
I.C.F	270	40 083,847	19 133,550	0,31%
MAGASIN GENERAL	620	20 623,864	13 578,000	0,22%
MONOPRIX	2 070	22 670,718	14 013,900	0,23%
ONE TECH HOLDING	7 850	106 908,607	81 530,100	1,34%
PGH	6 150	66 130,257	75 706,500	1,24%
S.A.H TUNISIE	9 750	107 914,487	108 800,250	1,78%
S.A.M	4 250	16 226,937	15 716,500	0,26%
SFBT	2 700	40 509,263	59 381,100	0,97%
SOMOCER	17 700	17 960,023	16 248,600	0,27%
SOTIPAPIER	20 649	132 511,143	115 304,016	1,89%
SOTRAPIL	2 500	34 265,972	31 142,500	0,51%
SOTUVER	9 620	53 831,285	73 400,600	1,20%
TELNET HOLDING	4 770	41 152,279	35 517,420	0,58%
TPR	21 600	83 534,258	73 850,400	1,21%
UIB	3 500	83 313,318	58 327,500	0,96%
UNIMED	6 400	57 698,422	62 342,400	1,02%
AC1- B. Emprunts d'Etat		2 390 036,600	2 474 359,304	40,55%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	384 508,242	6,30%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	407 941,621	6,69%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	199 204,438	3,26%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 316,493	0,45%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	248 904,592	4,08%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	486 789,907	7,98%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	671 813,682	11,01%
<i>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</i>			47 880,329	0,78%
AC1- Titres des OPCVM		292 075,388	294 766,920	4,83%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 226	292 075,388	294 766,920	4,83%
Total du portefeuille titres		3 891 177,608	3 873 741,210	63,48%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2020, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2020, à **47 880,329 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **31 146,887 Dinars** du 01/04/2020 au 30/06/2020, contre **82 587,097 Dinars** du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des actions	0,000	0,000	36 175,335	36 175,335	64 682,585
Revenus des Emprunts d'Etat	31 146,887	65 276,318	46 411,762	99 097,125	176 077,928
Total	31 146,887	65 276,318	82 587,097	135 272,460	240 760,513

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **2 249 831,053 Dinars**, contre **2 789 520,180 Dinars** au 30/06/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2020	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	1 250 957,327	878 367,145	905 807,287
Certificats de Dépôt	998 873,726	499 630,120	492 093,863
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	1 411 522,915	403 914,039
Total	2 249 831,053	2 789 520,180	1 801 815,189

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme			1 228 763,796	1 250 957,327	20,50%
BTC 52S-02/03/2021	8,18	970	894 586,827	914 154,201	14,98%
BTC 52S-22/06/2021	7,13	35	32 646,445	32 685,101	0,54%
BTC 52S-27/04/2021	7,18	323	301 530,524	304 118,025	4,98%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt à moins d'un an				986 487,805	998 873,726	16,37%
CDP 10J-02/07/2020	7,80	BIAT	1	499 297,356	499 929,599	8,19%
CDP AIL 100J-09/07/2020	11,91	AIL	1	487 190,449	498 944,127	8,18%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **42,938 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/04/2020 au 30/06/2020 à **36 349,426 Dinars**, contre **49 775,650 Dinars** du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/04/2020	Du 01/01/2020	Du 01/04/2019	Du 01/01/2019	Du 01/01/2019
	Au 30/06/2020	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à CT	16 753,451	28 600,990	12 802,745	20 532,688	47 972,830
Revenus des Certificats de Dépôt	19 556,259	32 415,175	8 405,825	19 659,544	46 131,318
Revenus des autres placements (DAT)	39,716	6 945,446	28 567,080	54 943,080	80 208,867
Total	36 349,426	67 961,611	49 775,650	95 135,312	174 313,015

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2020	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/12/2019
Etat RS sur achat de Bons du Trésor	0,000	825,699	0,000
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	324,763	0,000	40 141,435
Dividendes à recevoir	0,000	5 504,375	0,000
Total	324,763	6 330,074	40 141,435

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à **22 051,910 Dinars**, contre **30 693,570 Dinars** au 30/06/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2020	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	7 726,301	11 055,156	8 479,696
PA2	Autres créditeurs divers	14 325,609	19 638,414	24 380,155
	Total	22 051,910	30 693,570	32 859,851

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2020 à **7 726,301 Dinars** contre **11 055,156 Dinars** au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2020	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	7 131,967	10 204,757	7 827,410
Dépositaire	594,334	850,399	652,286
Total	7 726,301	11 055,156	8 479,696

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2020, à **14 325,609 Dinars** contre **19 638,414 Dinars** au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2020	Montant au 30/06/2019	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	1 236,518	1 881,572	1 356,469
Redevance CMF	499,419	714,589	548,117
Provision pour charges diverses	5 082,120	3 037,120	6 924,568
Rémunération CAC	3 974,620	2 629,331	7 026,139
Jetons de présence	2 982,975	2 974,857	5 999,449
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	449,012	8 300,000	2 424,468
Total	14 325,609	19 638,414	24 380,155

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2020 au 30/06/2020 à **23 279,917 Dinars**, contre **34 362,093 Dinars** du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	21 489,150	44 058,252	31 718,849	65 692,345	117 317,123
Rémunération du dépositaire	1 790,767	3 671,532	2 643,244	5 474,370	9 776,444
Total	23 279,917	47 729,784	34 362,093	71 166,715	127 093,567

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent 01/04/2020 au 30/06/2020 à **6 800,269 Dinars** contre **8 333,473 Dinars** du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 504,786	3 085,197	2 221,124	4 600,136	8 215,186
Impôts et Taxes	168,741	333,096	330,978	576,091	1 005,343
Rémunération CAC	1 448,730	3 540,120	1 748,144	3 190,304	7 587,112

Jetons de présence	1 491,763	2 983,526	1 495,858	2 975,278	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Publicité et Publications	1 937,043	4 197,231	2 285,239	3 501,929	8 181,417
Diverses charges d'exploitation	249,206	297,818	252,130	582,430	1 086,590
Total	6 800,269	14 636,988	8 333,473	15 626,168	32 275,518

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2020 (en nominal)

· Montant	5 032 800,000
· Nombre de titres	50 328
· Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	296 000,000
· Nombre de titres émis	2 960

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	603 800,000
· Nombre de titres rachetés	6 038

Capital au 30/06/2020

· Montant en nominal	5 843 811,249
· Sommes non Capitalisables (1)	4 725 000,000
· Sommes capitalisées (2)	659 478,069
· Nombres de titres	459 333,180
· Nombre d'actionnaires	47 250
	88

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **659 478,069 Dinars** au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	788 168,538
1- Résultat non capitalisable de la période	-87 735,486
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-131 619,381
- +/- values réalisées sur cession de titres.	45 360,434
- Frais de négociation de titres	-1 476,539
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-40 954,983
- Aux émissions	34 303,056
- Aux rachats	-75 258,039
Total sommes non capitalisables	659 478,069

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2020 à **459 333,180 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	489 255,456
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-29 922,276
Aux émissions	28 775,158
Aux rachats	-58 697,434
Total des sommes capitalisées	459 333,180

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY. Le solde de ce poste au 30/06/2020 se détaille ainsi

Rubriques	Montant au 30/06/2020
Résultat capitalisable de la période	70 871,157
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 678,165
Résultat capitalisable de l'exercice clos	201 188,244
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-12 304,431
Sommes Capitalisables	258 076,805

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Revenus des placements	2,820	3,516
Charges de gestion des placements	-1,010	-1,086
Revenus nets des placements	1,810	2,430
Autres charges d'exploitation	-0,310	-0,238
Résultat d'exploitation	1,500	2,192
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,036	-0,179
Sommes capitalisable de la période	1,464	2,012
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,036	0,179
Variation des +/- values potentielles/titres	-2,786	-0,946
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,960	0,758
Frais de négociation de titres	-0,031	-0,033
Résultat net de la période	-0,357	1,971

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/06/2020	30/06/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,769%	0,767%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,236%	0,168%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,142%	1,548%
Actif net moyen	6 204 246,007	9 276 486,505

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 JUIN 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.